

SNE
Syndicat National des Ecoles

SNALC
FGAF
Écoles ▶ Collèges ▶ Lycées ▶ Supérieur

n°5 - octobre 2014

Sommaire

- 1 ■ Arrêtons de disserter sur le sexe des anges!
- 2 ■ La guerre des rythmes...
...n'aura pas lieu à l'école privée
■ Jacques RISSO restauré dans ses fonctions!
■ 660 000 journées non remplacées!
- 3 ■ Évaluation : le mythe du « méchant professeur » est de retour
■ Conférence : la mascarade
- 4 ■ Socle commun : des programmes disciplinaires annuels, sinon rien !
■ Consultation : les fédérations de parents doivent rester à leur place
■ Vos synthèses ont été mises à la poubelle !
■ Élections dans la Fonction publique
- 5 ■ Profession de foi
- 7 ■ Liste - Professeurs des Écoles et instituteurs
- 8 ■ Contacts SNALC et SNE

Le SNALC-FGAF et le SNE-FGAF sont des syndicats réactifs et participatifs. Remplissez le formulaire, et vous serez contacté(e) par nos responsables dans les plus brefs délais :

Cliquez :



FORMULAIRE

Flashez :



Contactez :

le SNE www.sne-csen.net
le SNALC info@snalc.fr

LA LETTRE D'INFORMATION Professeurs des Écoles

Arrêtons de disserter sur le sexe des anges !



Comme on débattait du sexe des anges dans Constantinople assiégée, le ministère lance une vaste **série de consultations** sur le socle commun, l'évaluation, les programmes de maternelle, de l'élémentaire, du collège...

Nous venons pourtant d'enregistrer un premier progrès pour la maternelle en 2012 : en rupture avec des décennies de dégringolade, et grâce à l'engagement des professeurs, **on a enfin réussi à inverser la courbe !**

« Entre 1997 et 2011, le niveau des élèves de l'école maternelle s'est largement amélioré. 15 000 enfants entrant en CP en 2011 ont été confrontés à 100 questions auxquelles avaient répondu les écoliers de 1997. Le résultat est sans appel. En 1997, ils réussissaient 66 % des questions. En 2011, 74 % . »
(Le Monde du 13/09/2013)

Puisque ça marche, c'est donc qu'il faut se dépêcher de tout changer !

Pendant ce temps, sur le terrain, **les collègues font face à une désorganisation sans précédent de l'école** : enfants à gérer en fin de journée (bénévolement) pour que chacun rejoigne — ou pas — son atelier de TAP, temps partiels et décharges de direction impossibles à calculer et en bonne voie d'annualisation sans le dire, casse-tête administratif sans précédent (plus de 100 horaires différents, parfois dans un seul département), élèves déboussolés et fatigués, une école privée qui explose sous la demande, une municipalisation rampante de l'Éducation nationale... le tout chapeauté par une regrettable instabilité à la tête du ministère.

Bref, alors que la situation est plus que préoccupante, que de nombreux collègues sont fragilisés, que l'on recrute des collègues contractuels à 9,53€ de l'heure, que Pôle Emploi s'est lancé dans le démarchage téléphonique auprès des bac+2 pour les mettre au plus vite (et sans formation) devant des élèves de primaire, on nous propose des diversions. Comme le disait la chroniqueuse Nicole Ferroni : « **alors qu'il y a le feu, on se préoccupe de racheter du crépi car ça noircit la façade** ».

Il est temps que l'école soit défendue par ceux qui la connaissent : vous, les enseignants de terrain. Puisque les principaux syndicats vous ont laissé tomber dans la bataille des rythmes scolaires, n'hésitez pas à **voter et faire voter SNE-SNALC aux élections professionnelles du 27 novembre au 4 décembre**. Nous vous avons défendus, et nous continuerons à le faire.

Pierre FAVRE
Président du SNE-FGAF

Jean-Rémi GIRARD
Secrétaire national à la pédagogie du SNALC-FGAF

La guerre des rythmes...

Le tribunal administratif de Rouen a donné raison au maire de Ganzeville qui ferme son école le mercredi. Celui de Marseille a donné tort à ceux de Port Saint-Louis et Fos-sur-Mer. Plus habile, le maire de Janvry a ouvert son école le mercredi... et organisé des sorties pédagogiques avec les parents ! Sur le fond, le Conseil d'État reste muet, preuve d'une absence complète de certitude quant à la légalité du décret qui a conduit à supprimer la semaine de quatre jours. Des centaines de parents participent déjà à une souscription sur internet pour récolter les fonds nécessaires aux frais

d'avocat ! De quoi faire regretter à Benoît Hamon d'avoir fait voter les class-actions en France...

Si la semaine de quatre jours était si néfaste, il eût suffi de laisser les conseils d'école délibérer, comme le réclament le SNE et le SNALC depuis le début.

Soutenus par les 80 000 signataires de la pétition pour le maintien raisonné de la semaine de quatre jours, le SNE et le SNALC ne lâchent rien et recueillent sur le terrain les cahiers de doléances qui

s'accumulent. Honneur aux enseignants qui restent dignes dans leur colère, alors que beaucoup constatent qu'il suffirait de brûler une préfecture ou démolir une installation d'écotaxe pour obtenir satisfaction. C'est pourquoi le SNE et le SNALC ne supportent pas les pressions sur les directeurs et directrices, qui prennent des proportions jamais vues : un rendez-vous est pris avec la ministre pour qu'elle donne des instructions claires à une hiérarchie caporalisée qui ne sait plus comment museler le terrain...

...n'aura pas lieu à l'école privée

Le privé, lui, n'est pas soumis aux quatre jours et demi : il fait le plein depuis la rentrée (premier effet du décret Peillon) mais reçoit également **un bonus financier** avec des dotations municipales revues à la hausse du fait de l'augmentation mécanique des budgets liés à la réforme (deuxième effet du décret Peillon). Choqués ? ■

**Ni amendable, ni applicable,
le décret Peillon doit être abrogé !**

**660 000
journées
non
remplacées !**

Les chiffres sont tombés. Ce que chacun ressentait sur le terrain — malgré les discours officiels et les 60 000 embauches programmées — n'est pas une lubie : les postes manquent partout. Et en particulier les postes de remplaçants : **660 000 journées de classe non remplacées dans le primaire en 2013-2014. Un record !** Le SNE-FGAF et le SNALC-FGAF ne manqueront pas d'exiger les moyens promis lors de la rencontre avec la ministre en novembre. ■

Jacques RISSO restauré dans ses fonctions !

Même si cette affaire laissera des traces profondes, l'heure est à la joie et au soulagement pour toutes les directrices et tous les directeurs d'école de ce pays : en date du 11 septembre 2014, **le Tribunal administratif de Nîmes vient de donner raison à Jacques RISSO**, injustement suspendu et muté d'office suite à un enchaînement kafkaïen d'accusations non fondées et d'irrégularités graves. Il a pu retrouver une direction suite à la décision en référé d'obliger le DASEN à revenir sur sa décision... DASEN qui a attendu l'extrême limite pour signer l'arrêt.

Il ne fait aucun doute que — *comme vis-à-vis des maires « frondeurs »* — la nouvelle ministre aura à cœur d'affirmer son autorité **en prenant les sanctions qui s'imposent dans la hiérarchie.**

La bataille continue sur le fond. Le SNE et le SNALC resteront aux côtés de Jacques jusqu'au dénouement final, et regrettent déjà que cette affaire discrédite durablement une hiérarchie qui a ignoré les alertes des organisations syndicales pour passer en force, au mépris du droit.

Notre école n'avait franchement pas besoin de cela. ■

Évaluation :

le mythe du « méchant professeur » est de retour

C'est bien connu, quand un élève a de mauvaises notes (ou, livrets abscons obligent, de « mauvaises compétences »), c'est que son professeur est un sadique. La Conférence nationale sur l'évaluation, qui a été lancée le 8 octobre dernier au Conseil Supérieur de L'Éducation, promet déjà de se transformer en **réquisitoire contre les personnels**. Le document de présentation envoyé aux syndicats dresse, en creux, **un portrait des pratiques des enseignants proprement scandaleux**. Nous voilà décrits comme ne prenant parfois en compte que les lacunes des élèves, comme utilisant des codes et des attendus hors de portée d'une partie des élèves et des parents, comme n'aidant « *qu'insuffisamment les élèves à com-*

prendre et apprendre de leurs erreurs ». Nous nous servirions d'un système ne permettant pas « *d'identifier précisément les difficultés rencontrées, les progrès réalisés et ceux restant à faire* ».

Ce point de départ n'est pas acceptable. **Nous nous sommes élevés contre les pré-supposés contenus dans ce texte, et nous les avons publiquement remis en cause**. Le SNALC a donc demandé à la Ministre de recadrer fortement cette conférence. S'il n'est nullement illégitime de réfléchir sur les pratiques d'évaluation, **il est en revanche insupportable de le faire d'une manière orientée idéologiquement, et qui stigmatise des personnels que notre administration se doit au contraire de protéger**.

Rappelons que les professeurs n'ont pas attendu cette consultation pour réfléchir sur leurs pratiques, pour travailler à mettre en œuvre l'évaluation la plus juste et la plus pertinente possible, pour communiquer avec les élèves et leurs familles. **On ne peut balayer nos compétences professionnelles d'un revers de main** en déclarant que notre manière d'évaluer est un problème central de notre système éducatif. **C'est faux, c'est injuste et c'est détestable.** ■



Conférence :

la mascarade

Le SNE et le SNALC ont décidé de **ne pas participer à la conférence nationale sur l'évaluation**. En effet, comme toutes les consultations menées actuellement, celle-ci est une farce, et les membres du jury sur lesquels l'on peut se procurer des informations ont clairement été **sélectionnés pour leur conformité idéologique**. On y trouve :

- des **professeurs** à l'origine de projets de « classes sans notes », chantres de l'évaluation par compétences et des « classes sans copies », ou bien encore s'interrogeant sur « les formes de travail trop scolaire » ;
- des **parents** qui sont en réalité pour plusieurs d'entre eux des cadres ou responsables locaux passés ou présents de la FCPE, fédération qui revendique officiellement « la suppression des notes chiffrées » ;
- des **inspecteurs** travaillant sur « la différenciation pédagogique », le travail par compétences et « la notation non chiffrée » ;
- et, pêle-mêle, un membre d'association dont les positions pédagogiques vont contre l'évaluation « qui sélectionne », un président de fondation dont la ministre est membre de droit, **une personne décorée de l'ordre national du Mérite par notre ministre en février dernier**.

À ce niveau, le fait qu'il y ait **moins d'enseignants que de parents** dans le jury ne nous surprend même plus... Nous avons donc invité le président de ce jury, monsieur Étienne Klein, scientifique de haut niveau, à **démissionner** pour refuser, comme nous, de se prêter à cette mascarade. ■

Socle commun : des programmes disciplinaires annuels, sinon rien !

Le SNE et le SNALC, qui sont déjà intervenus auprès du Conseil supérieur des programmes pour faire supprimer certains passages inacceptables du premier projet de socle commun, **demeurent très inquiets face au texte actuel.**

En effet, on ne doit pas faire reposer le fonctionnement de l'ensemble sur la bonne volonté des professeurs et des autres catégories de personnels, selon un principe désormais bien connu : une part d'injonctions administratives, et une part d'improvisation locale au petit bonheur la chance. Cela permettrait, comme à chaque fois, de pointer du doigt les personnels comme étant la cause de l'échec de l'ensemble, car ils n'auraient rien compris à un concept que notre ministère lui-même

est incapable de comprendre et mettre en œuvre depuis bientôt dix ans. En première ligne, les directeurs d'école, hommes et femmes-orchestres à qui l'on demande de jouer de 15 instruments simultanément.

Au vu du projet actuel de socle et des consultations mises en place, nous jugeons que le projet actuel est inopérant, non hiérarchisé, et qu'il place les collègues en situation d'échec annoncé. On fixe des objectifs sans même savoir si l'on pourra les atteindre.

Nous avons donc demandé que la construction des programmes disciplinaires, qui doivent être annuels, soit entreprise en même temps que celle du socle, et non dans un second temps. Les ambitions

doivent être réalistes, et le ministère ne peut en aucun cas se défausser de ses responsabilités sur les collègues de terrain, en les chargeant de tout organiser à l'intérieur d'une logique « curriculaire » dont personne n'est pour le moment capable d'expliquer le fonctionnement.

Nous avons rappelé que c'est par un enseignement disciplinaire structuré, progressif, dispensé dans de bonnes conditions et dans un horaire suffisant que l'on parviendra à faire progresser nos élèves. Et pour parvenir à cela, l'OPNI (Objet Pédagogique Non Identifié) que constitue le socle commun ne nous paraît absolument pas nécessaire. ■

Vos synthèses ont été mises à la poubelle !

Comme le prouve un document officiel provenant de la Direction générale de l'enseignement scolaire, **les éventuelles remontées qui ont été produites lors de votre demi-journée de concertation sur le socle ne seront même pas lues.**

Le document précise : « Une réflexion collective est organisée dans les écoles et les collèges, sous l'égide des IEN et des chefs d'établissement. Celle-ci ne donnera pas lieu à la production d'une synthèse. Elle doit simplement permettre aux personnels de s'approprier les enjeux du texte, d'échanger, et de stimuler leur réflexion ».

Le SNE et le SNALC ont fait savoir que **consulter les personnels sans tenir compte de leur avis, ce n'est pas consulter : c'est mépriser.** ■

Consultation : les fédérations de parents doivent rester à leur place

Nouvelle étape dans la judiciarisation de notre système éducatif : désormais, quand les fédérations de parents d'élèves (et notamment la FCPE) ne sont pas contentes des décisions du ministère, elles font des procès. Ainsi, plusieurs référés ont été déposés pour **faire supprimer la demi-journée de consultation** prévue par l'Éducation nationale.

Pourtant, ce n'est pas la première fois que l'on demande aux professeurs de se concerter sur le temps scolaire. Il semble donc que les représentants des parents d'élèves (à ne pas confondre avec les parents que nous rencontrons dans nos écoles et avec lesquels nous échangeons avec profit) se croient désormais **tout permis** : ils prétendent tout simplement **faire la loi dans les salles de classe et au ministère.** À Paris, le tribunal administratif leur a donné tort. En espérant que cela leur serve de leçon. ■

Élections dans la Fonction publique

Pour les élections professionnelles de décembre 2014, votez et faites voter vos proches pour les listes présentées par la FGAF dans la fonction publique hospitalière (UFAS) et territoriale (SAFPT), pour l'Institut de Veille Sanitaire (SNAPI), mais aussi aux CTM des Ministères de l'Agriculture et de l'Écologie (Alliance du Trèfle), des Finances (FGAF Finances), de l'Intérieur (CAP Police nationale), de la Culture (FAC), de la Justice (SPS), de l'Enseignement Supérieur (SNALC+Splen-Sup), des services du Premier Ministre (SAPPM) et bien sûr du Ministère de l'Éducation nationale (SNALC+SNE) sans oublier pour l'enseignement privé sous contrat le CCMPEP (SNALC) et pour l'AEFE (SNALC+SNE).

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES - DU 27 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE 2014



Écoles ▶ Collèges ▶ Lycées ▶ Supérieur



**VALORISER
NOS MÉTIERS**



**INVENTER UN
SYSTÈME EFFICACE**



**PROTÉGER
CHACUN
D'ENTRE NOUS**

**POUR TRAVAILLER EN PAIX
VOTEZ SNE, SNALC (FGAF)**

VALORISER



Les professeurs des écoles subissent le gel du point d'indice et une diminution constante de leur pouvoir d'achat (moins 20% en 25 ans). Le SNE et le SNALC demandent une **revalorisation indiciaire** (conforme au niveau de recrutement bac+5), une **augmentation substantielle de l'ISAE** (créée suite à notre intervention) et revendiquent la création d'une **classe exceptionnelle** pour répondre à l'allongement de la durée des carrières.

Les professeurs des écoles doivent pouvoir, comme leurs collègues du second degré, percevoir des **heures supplémentaires** s'ils le souhaitent (et seulement dans ce cas). Un véritable comité d'entreprise est attendu depuis des années.

Pour le SNE et le SNALC, **l'école maternelle** doit être reconnue comme une école à part entière : ce n'est pas parce que les apprentissages en maternelle ne laissent pas toujours de trace écrite qu'ils n'existent pas !



INVENTER

L'institution doit reconnaître les différents modèles pédagogiques, former les enseignants de manière neutre à cette pluralité d'approches, respecter la **liberté pédagogique**. Les professeurs des écoles sont des concepteurs et non des exécutants : ils sont à même de transmettre les connaissances et les méthodes aux élèves par la démarche la plus appropriée.

L'aspect pédagogique de la **formation des maîtres** doit être assuré par les gens de terrain : PEMF, MAT, enseignants de terrain dotés d'une grande expérience. Cette formation doit s'appuyer autant qu'il est nécessaire sur les apports réels et fondés de la recherche (apprentissage de la lecture, mémorisation, troubles des apprentissages).

Le SNE et le SNALC exigent que les **postes en RASED** supprimés soient recréés et que les RASED disposent de moyens de fonctionnement permettant d'assurer sereinement l'ensemble de leurs missions.

Le SNE et le SNALC défendent enfin les SEGPA, les EREA, les IME et l'ensemble des autres **structures spécialisées** comme étant nécessaires à la réussite d'élèves qui seraient perdus dans le système classique.

PROTÉGER

Le SNE et le SNALC défendent l'existence des **statuts nationaux** actuels et de concours anonymes fondés sur la maîtrise disciplinaire.

Nous avons rejeté depuis le début la dernière réforme des rythmes scolaires. Nous sommes farouchement opposés à toute tentative de territorialisation des Écoles et de leurs maîtres.

Nous demandons la **suppression des tâches absurdes** (réunions inutiles, livrets de compétences, ...). Nous revendiquons la création d'une **véritable médecine du travail** ainsi qu'un aménagement des fins de carrière.

En cas d'atteinte à la personne ou à sa réputation, nous exigeons que la **protection légale** soit systématiquement accordée dès que le collègue la demande, comme le prévoit la loi. Les directeurs d'École, souvent en première ligne, doivent faire l'objet d'une attention particulière et bénéficier d'un véritable statut.



**DU 27 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE 2014,
C'EST VOTRE VOIX QUI NOUS PERMETTRA
DE FAIRE ENTENDRE VOS IDÉES.**

Élection à la Commission Administrative Paritaire Nationale unique commune aux corps des Instituteurs et Professeurs des écoles

Élections professionnelles 2014

10 titulaires - 10 premiers suppléants - 10 seconds suppléants



Liste présentée par **SNE, SNALC (CSEN-FGAF)**

Syndicat National des Ecoles, Syndicat National des Lycées et Collèges, affiliés à la Confédération Syndicale de l'Éducation Nationale et à la Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires

HORS CLASSE

1	M.	FAVRE	Pierre	Directeur	EPPU - NEUVILLE-SUR-AIN	001
2	M.	CHARBONNEL	Philippe	Directeur	LYON 6EME. CREQUI	069
3	Mme	CORDONNIER	Annie	Directrice	EMPU J. Ferry - LE PERREUX SUR MARNE	094

CLASSE NORMALE

1	M.	MARTINEZ-Y-MARTINEZ	Ange-Erick	CAPASH option C	EEPU Spécialisée D. Mille - TOULON	083
2	M.	CAPLIEZ	Geoffrey	Dir. élémentaire	EEPU L. Pasteur MERICOURT	062
3	Mme	HALTER	Nathalie	Dir. élémentaire	EEPU Robert Schuman – BRUMATH	067
4	M.	PAYET	Anthony	ZIL	EEPU Mare à Vieille Place – SALAZIE	974
5	M.	LELEUX	Gilles	Dir. élémentaire	EEPU Centre du Moulin – TERVILLE	057
6	M.	RIMBERT	François	Dir. élémentaire	EEPU Mme DE SEVIGNE – DIEPPE	076
7	Mme	MARCONCINI	Isabelle	Adjointe	IEN - BRIVE SUD	019
8	M.	CARON	Emmanuel	ZIL	EEPU Méresse-Ségard EVIN MALMAISON	062
9	Mme	TORNOW	Magali	Adj. élémentaire	EEPU publique l'III Au Rhin - GAMBESHEIM	067
10	Mme	AMANN	Valérie	Adj. maternelle	EMPU Centre du Moulin – TERVILLE	057
11	M.	LEMETTRE	Anthony	Adj. élémentaire	EEPU Jules Ferry - ST OMER	062
12	M.	MARTIN	Eric	Dir. maternelle	EMPU val-des-pins – HYERES	083
13	M.	PITON	Pascal	Adj. élémentaire	EEPU Sylvain Lévi – ANDILLY	095
14	Mme	MALLAMACE	Magali	Adj. maternelle	EMPU Saint-maymes – ANTIBES	006
15	M.	GRUSON	Christophe	Adj. élémentaire	EEPU BERLES-MONCHEL	062
16	M.	BAYOL	Nicolas	Adj. élémentaire	EEPU Georges-Guynemer- HYERES	083
17	Mme	MAREY-SEMPER	Brigitte	Adj. élémentaire	EEPU Lucie Aubrac – LYON	069
18	M.	HOEFMAN	Laurent	Dir. élémentaire	EEPU Jules Verne – TEMPLEUVE	059
19	M.	BULTEL	Olivier	Dir. élémentaire	EEPU les Landes - RACQUINGHEM	062
20	M.	DHERSIN	David	Dir. poste à profil	EEPU Emile Basly - SALLAUMINES	062
21	Mme	DELEGLISE	Sylvie	Adj. maternelle	EMPU Jean Macé – LYON	069
22	Mme	GIL	Valérie	Adj. maternelle	EMPU la Florane TOULON	083
23	Mme	GUILBERT	Clothilde	Dir. maternelle	EMPU Vitruve –PARIS	075
24	Mme	BALAYER	Françoise	Adj. maternelle	EMPU Verlhac TESCOU	082
25	Mme	PALARIC	Sandrine	Adj. élémentaire	EEPU Vaupillon-St Elph - VAUPIILLON	028
26	Mme	HERQUEL	Fanny	Adj. élémentaire	EEPU Robertsau - STRASBOURG	067
27	M.	RATINET	Philippe	Adj. élémentaire	EEPU Charles Juliet - JUJURIEUX	001

ACADÉMIE	PRÉSIDENT SNALC-FGAF
AIX MARSEILLE	Thierry TIRABI - (Vice-Pdt) Gilbert AGUILAR Tél 09.51.52.98.08 - 06.33.71.50.01 snalc.am@laposte.net
AMIENS	Martial CLOUX - martial.cloux@wanadoo.fr 26, rue J.-J. Rousseau - 02200 Soissons T-Fax 03.23.59.53.64
BESANÇON	Michèle HOUËL - 5, rue derrière Laval 25660 Gennes - Tél-Fax 03.81.55.75.95 snalcfc@free.fr
BORDEAUX	Marie-Thérèse ALONSO 43, av. Galliéni - 33500 Libourne Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vp1@gmail.com
CAEN	Henri LAVILLE - snalc.bn@wanadoo.fr 4, av. Jeanne d'Arc - 14000 Caen Tél 06.33.92.09.61 - Fax 02.31.52.13.66
CLERMONT FERRAND	Jean-René LANARET 15 ter, av. Massenet - 63400 Chamalières Tél 06.69.04.05.11 - lanaret.jr@orange.fr
CORSE	Lucien BARBOLOSI Tél 06.80.32.26.55
CRÉTEIL	Loïc VATIN - Tél 09.53.77.86.60 snalc.creteil@gmail.com - http://snalc.creteil.free.fr 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu
DIJON	Françoise MORARD 7 bis, rue de la Mare - 21380 Messigny Tél 06.62.72.66.37 - snalc-dijon@wanadoo.fr
GRENOBLE	Alexandre FROELICHER - Tél 06.70.77.19.93 42, rue Pierre Semard - 38000 Grenoble alexandre.froelicher@gmail.com - www.snalc.fr/grenoble
LILLE	Benoît THEUNIS - snalc.lille@orange.fr 6, rue de la Métairie - 59270 Méteren Tél-Fax 03.28.42.37.79
LIMOGES	Frédéric BAJOR - f.bajor@gmail.com Le Mazoudon - 87240 Ambazac Tél 06.15.10.76.40
LYON	Christophe PATERNA - snalc-lyon@orange.fr 61, all. de la Font Bénite - 42155 Saint-Léger-sur-Roanne Tél 06.32.06.58.03
MONTPELLIER	Karim EL OUARDI - 06.43.68.52.29 SNALC - Les Meravelles II, 16 imp. Antoni Tapies 66270 Le Salet - president.snalmontpellier@gmail.com
NANCY METZ	Elisabeth EXSHAW - Tél 03.83.90.10.90 6, rue du Grand Verger - 54000 Nancy snalc.lorraine@orange.fr
NANTES	Hervé RÉBY - Tél 02.40.29.89.00 38 rue des Ecachoirs - 44000 Nantes snalc.acad.nantes@wanadoo.fr
NICE	Dany COURTE - Les Princes d'Orange - Bat B 25, av. Lamartine - 06600 Antibes snalc.nice@hotmail.fr
ORLÉANS TOURS	François TESSIER - Tél 06.47.37.43.12 21 bis, rue George Sand - 18100 Vierzon presi-orleans@snalc.fr
PARIS	Fabienne LELOUP floupsnalc@yahoo.fr Tél - 01.40.22.09.92 - 06.59.96.92.41
POITIERS	Toufik KAYAL - toufikayal@wanadoo.fr 15, rue de la Grenouillère - 86340 Nieuil l'Espoir Tél 05.49.56.75.65 - 06.75.47.26.35
REIMS	Albert-Jean MOUGIN snalc-reims@laposte.net SNALC-Reims - 4, rue de Trévise - 75009 Paris
RENNES	Sébastien ROBREAU - snalc.22@gmail.com 21, rue de Provence - 22440 Ploufragan Tél-Fax 02.96.78.15.43
LA RÉUNION	Jean-Louis PRADEL - snalc@snalc-reunion.com 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis Tél 0262.21.70.09 Fax 0262.21.73.55
ROUEN	Pascal THIELL - snalcrouen@yahoo.fr 4, rue du Manoir - 76980 Veules-les-Roses Tél 02.35.97.55.06 Fax 02.35.97.69.08
STRASBOURG	Michèle HOUËL - snalcfc@free.fr Tél-Fax 03.81.55.75.95 - 06.72.07.20.36 SNALC-Strasbourg - 4, rue de Trévise - 75009 Paris
TOULOUSE	Jean-François BERTHELOT - snalc.toulouse@gmail.com 30, pl. Mage - 31000 Toulouse - Tél 05.61.55.58.95
VERSAILLES	Frédéric SEITZ - 06.95.16.17.92 4, rue de Trévise - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com
DÉTACHES ÉTRANGER OUTRE-MER	Frantz JOHANN VOR DER BRÜGGE 01.47.70.00.55 - 06.88.39.95.48 etrangeroutremer@snalc.fr

DÉPARTEMENT	SECRÉTAIRE SNE-FGAF
06 ALPES MARITIMES	Secrétaire départemental : Patrice BURNIER snealpesmaritimes@yahoo.fr - Site : http://sne83.free.fr
13 BOUCHES DU RHÔNE	Secrétaire départemental : Jean-Pierre BIZZORERO Siège du SNE - 9 boulevard SIMIAN - 13012 MARSEILLE Tél : 06.11.54.13.73 - sne13@sne-csen.net - Site : http://sne13.free.fr
34 HERAULT	Secrétaire départemental : Alain BERGNES Siège du SNE - Ecole Pasteur 9 Boulevard du Languedoc - 34500 Béziers alain.bergnes@wanadoo.fr - Site : http://sne34.free.fr
38 GRENOBLE	Contact : Philippe CHARBONNEL 06 20 98 09 77 - charbonnel3@gmail.com
57 MOSELLE	Secrétaire départemental : Gilles LELEUX Adresse section BP 70076 - 57972 YUTZ CEDEX Tél-Fax : 03.82.88.52.84, Mobile : 06.26.27.57.83 sne57@sne-csen.net - Site : http://sne.moselle.free.fr
59/62 LILLE	Section académique de LILLE : 28 avenue des Fleurs 59110 LA MADELEINE - Tél : 09.52.78.98.14 Secrétaire Académique : Emmanuel CARON - Tél 06.17.35.09.22 Secrétaire Académique adjoint : Anthony LEMETTRE SNE 62 : 76 avenue de la Libération - 62510 ARQUES tél 06.67.76.02.28 Secrétaire Académique adjointe : Joëlle HOUZIAUX SNE 59 : 28 avenue des Fleurs 59110 LA MADELEINE Tél : 06.86.52.10.72 - sne59@sne-csen.net - sne62@sne-csen.net
67 BAS-RHIN	Secrétaire départementale : Nathalie HALTER sne67@sne-csen.net Site : http://www.sne67.net
68 HAUT-RHIN	Contact : Nathalie HALTER sne67@sne-csen.net Site : http://www.sne67.net
69 LYON	Secrétaire académique : Philippe CHARBONNEL Tél SNE 06.20.98.09.77 - charbonnel3@gmail.com sne69@sne-csen.net, divers - site : http://sne69.free.fr
75 PARIS	Secrétaire départementale : Clothilde GUILBERT Siège du SNE - 4 rue de TRÉVISE - 75009 PARIS Adresse de l'école ECOLE maternelle - 68 rue Vitruve - 75020 PARIS 01.43.56.65.50 - 06.14.28.53.83 - sne75@sne-csen.net
76 SEINE MARITIME	Secrétaire départemental : François RIMBERT Tél : 06.65.70.41.41 - sne76@sne-csen.net Site : http://sne76.free.fr
77 SEINE ET MARNE	Secrétaire départementale : Nathalie CRISCIONE nathalie.criscione@sne-csen.net - 2 rue de Champeaux - 77240 CESSON 06.30.97.15.74 - sne77@sne-csen.net
78/95 VERSAILLES	Pascal PITON - 4 rue de Trévise 75009 PARIS 06.99.00.88.38 - plkn@orange.fr
83 VAR	Secrétaire départemental : Ange MARTINEZ Y MARTINEZ sne83@sne-csen.net - Site : http://sne83.free.fr
93 SEINE SAINT DENIS	Secrétaire départementale : Patricia SCHNEBELEN Siège du SNE - 33 allée de la Pelouse - 93340 LE RAINCY Téléphone école/SNE 01.48.47.44.55 - 06.24.36.85.43 sne93@sne-csen.net
94 VAL DE MARNE	Secrétaire départementale : Annie CORDONNIER Siège du SNE - 2 rue M. Dudragne - 94350 VILLIERS Bureau SNE 01.49.41.08.14 - 06.63.92.93.18 - sne94@sne-csen.net
974 LA REUNION	Secrétaire départemental : Anthony PAYET sne974@sne-csen.net

Siège national SNE : 4, rue de Trévise - 75009 Paris

Tél. nationaux SNE : 04.74.36.27.50 - 06.63.51.88.96

Contact national SNE : www.sne-csen.net